



G7-00085  
439549  
ECO SO HIS

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 09

Session : 2023

Épreuve de : Dissertation ESH HEC/ESSEC

## Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

L'économiste Tim JACKSON s'interroge en 2009 sur les conditions d'une Prosperité sans croissance nécessaire selon lui à la survie de nos populations et de la planète. « Bien qu'arrivé tardivement en jeu, l'environnement pourrait s'avérer la mère de toutes les limites. » La crise climatique pourrait dès lors être le dernier clou dans le cercueil de la croissance, invitant ainsi à repenser notre modèle économique et opter pour une décroissance. Un tel changement provoquerait cependant des effets contestables sur le revenu national brut (RNB) par habitant qui doit donc s'allier d'une redistribution importante, qui passe aujourd'hui par l'état-providence.

Le dernier s'est installé au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale en France, c'est un Etat qui intervient fortement dans la sphère sociale afin de réduire les inégalités de sa population. Il en existe différents modèles selon la typologie de Gosta ESPING-ANDERSON, le modèle français se caractérisant par l'accès aux soins gratuits et un montant de redistribution largement supérieur à la moyenne. Il existe pour pallier les limites du marché dans la redistribution des ressources. En temps de décroissance, c'est-à-dire de ralentissement ou arrêt volontaire de la croissance dans un souci de répondre aux enjeux écologiques, l'état-providence pourrait guider et

accompagner la transition. Celle-ci est défendue dès 1972 par Donella et Denis MEADOWS dans le rapport éponyme intitulé "Halte à la croissance", ces économistes et chercheurs explicitaient déjà la menace de la surexploitation des ressources et la mise en danger de la planète. Le pari de la décroissance, soutenu aussi par les théoriciens de la soutenabilité forte a ainsi surgi dans le débat public depuis quelques années bien que son idée n'ait pas encore été appliquée dans un pays développé à économie de marché (PDM). Cette concept semble encore difficile à mettre en place à l'ère d'une mondialisation effrénée et d'une croissance mesurée par le PIB. Si un tel modèle venait à s'instaurer, il est ainsi nécessaire de s'interroger sur ses modalités et la manière dont il peut être le plus efficace et juste. L'état-providence peut-il assumer un tel rôle ? En définitive, la décroissance nécessite-t-elle d'être accompagnée d'un état-providence pour être souhaitable ?

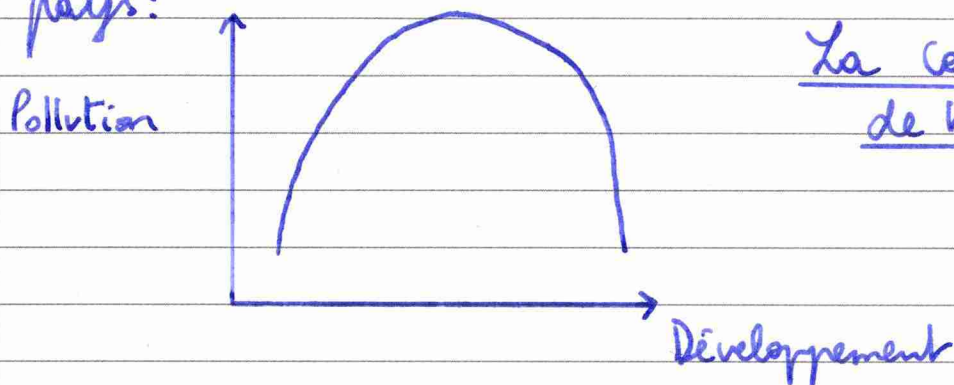
Si le projet de la décroissance ne peut subsister sans état-providence (I), l'état-providence actuel ne semble pouvoir assumer un tel rôle (II). Dès lors, comment l'état-providence peut-il devenir compatible avec une décroissance ? (III)

\* \* \*

Tout d'abord, la décroissance doit se faire avec l'aide d'un état-providence. Cela permettrait de limiter la pauvreté induite d'une pause de la croissance (A) et aiderait à l'application d'un tel modèle (B)

Le pari de la décroissance, théorisé par Serge

LATOUCHE en 2006 apparaît primordial pour réduire la chute brutale de la population, la hausse sans précédent des températures et la destruction massive de nos écosystèmes. Toutefois vivement critiqué dans un capitalisme sans limite, l'un des principaux arguments en sa défaveur est le risque de paupérisation de la société. Une telle baisse des ressources économiques serait même contraire à la lutte contre l'environnement. La courbe de KUZNETS explique qu'une population développée est la seule apte à bien vivre tout en diminuant la pollution de son pays:



La courbe environnementale de KUZNETS

Dès lors, une situation où la population ne puisse plus faire d'effort écologique ne semble pas souhaitable. C'est ainsi à l'état d'œuvre pour contraindre cette baisse obligatoire des revenus. L'état-providence est selon Eloi LAURENT la clé de voute de la lutte environnementale. Dans Le bel avenir de l'état-providence, il soutient que la disparité de revenus n'est pas compatible avec une conscience écologique. En effet, les plus pauvres ont d'autres priorités que la préservation de la planète alors que les plus riches ont une consommation irresponsable. Le rapport sur les inégalités climatiques 2022 rappelle d'ailleurs que les 1% les plus riches sont responsables de 50% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire. C'est pour ces raisons qu'Eloi LAURENT propose un « état-providence vert » qui puisse stimuler le changement de paradigme.

nécessaire à la décroissance.

Ainsi, décroissance et état-providence sont compatibles dans la recherche d'une amélioration de la condition environnementale sans pour autant délaissier la lutte contre les inégalités. Au-delà de cet aspect, c'est à l'état-providence de soutenir et mener ce projet. Comme l'affirmait Raymond BARRE : "L'activité est économique dès lors qu'il s'agit de lutter contre la rareté des ressources, c'est-à-dire résoudre la tension qui existe entre besoins illimités et ressources naturelles limitées". L'Etat est donc chargé d'assurer le bon fonctionnement de la décroissance, et de produire ce qui ne peut être produit par des particuliers en veillant au respect de l'environnement. Paul ARIES montre que seul un "Etat fort" (Gunnar MYRDAL) peut parvenir à imposer une décroissance et que cette voie s'offre davantage aux PDEI (La décroissance : un nouveau projet politique, 2007). Ils sont en effet les seuls à avoir atteint l'étape suprême du "take-off" de ROSTOW (Les étapes de la croissance économique, 1960) et donc détiennent les ressources et moyens de l'appliquer. Il existe de fortes inégalités de détention des ressources pour lutter contre le réchauffement climatique : 10% des pays dans le monde possèdent 75% de ces ressources. L'état-providence est ici donc plus que compatible avec la décroissance, il la permet grâce à ses moyens financiers, le développement de sa population mais aussi sa crédibilité auprès de ses habitants.

Pourtant, cette crédibilité et légitimité accordée à l'état-providence depuis 1945 semble s'effacer au profit de revendications quant à son fonctionnement. L'état-providence actuel n'est donc pas en

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 09

Session : 2023

Emplacement  
QR Code

Épreuve de : Eco, socio et Histoire ESSEC IHEC

### Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

même de soutenir la décroissance. Il n'apparaît en effet plus aussi efficace qu'avant et ne serait par conséquent pas apte à encadrer un tel changement économique (A). De plus, la décroissance a un coût, s'il devait s'ajouter aux dépenses déjà comprises par l'état-providence, cet Etat ne pourrait survivre (B).

Alors que l'état-providence semble en crise depuis les années 80, la possibilité pour lui d'assumer un second rôle écolo-gique semble actuellement inenvisageable. La décroissance, non volontaire, vécue durant la pandémie avec un recul de la croissance de 4% en 2020 aurait pu se présenter comme une opportunité pour l'état-providence de prouver sa résilience en termes de trajectoire du PIB. Pourtant, comme le déplore A. AMBERT et J. AYOUETTE-REMBLIERE dans « L'exploration des inégalités » (2021), l'état-providence n'a su remplir ses promesses. Certaines catégories ont davantage été fragilisées économiquement par le virus, mais aussi davantage exposé à ce dernier. Les jeunes, femmes et immigrés sont ceux qui ont le plus souffert de ces inégalités. Alors même que les pays européens ont proposé, sur le modèle allemand de 2008, des mises en chômage partiel, son application s'est révélée inégale. Au total en France, 15% des cadres ont arrêté leur travail contre 46% des ouvriers. De plus, comme

Il affirme P. ROSANVALLON dans La crise de l'état-providence dans les années 1980, le problème d'efficacité s'accompagne également d'un manque de légitimité et de solvabilité. L'approbation nécessaire au changement de paradigme qui implique la décroissance serait alors difficile à faire accepter à une population qui ne voit plus à son modèle social. Cette situation empêche ainsi toute réflexion sur un "Etat-providence vert".

De surcroît, la limite de solvabilité observée depuis les années 80 et la montée de l'endettement réduisent toute idée de cohabitation entre un arrêt de la croissance et un état-providence. Dans L'ordre de la dette, Benjamin LÉROINE (2016) dénonce un endettement excessif qui n'était auparavant connue qu'en situation de guerre ou de forte inflation (faisant baisser le ratio dette publique sur PIB). Aujourd'hui, la dette publique de 111% du PIB en 2022 remet en cause la marge de manœuvre de l'état-providence, dont le montant de ses dépenses s'élève à 59% du PIB français. Jean-Marc DANIEL s'inquiète de cette montée excessive de l'endettement qui, comme il le souligne, ne sert pas à investir dans l'écologie mais simplement à rembourser des dépenses de fonctionnement (Il était une fois... l'argent magique).

Cette crise d'insolvabilité et l'effet-ciseau (les dépenses augmentent plus que les recettes) vécus par l'état-providence amènent à questionner l'existence même de ce modèle social. Alexis SPIRE montre dans Résistance à l'impôt, attachement à l'état que les français ne sont plus satisfaits du montant de leurs impôts qui leur semble injuste, inégale.

Cette contestation peut s'illustrer par le mouvement des gilets jaunes débuté en 2018. Par conséquent, il ne peut s'ajouter à ce problème d'insolvabilité le prix d'une décroissance qui viendrait, comme un précédent, augmenter le montant des dépenses de l'état - providence, des dépenses sociales mais aussi des dépenses dans la transition écologique.

De ce fait, l'état - providence actuelle ne peut endosser un rôle qui est partant primordial aujourd'hui, celui d'assurer une transition écologique. Nous pouvons donc interroger les conditions pour que nos modèles étatiques soient en phase avec l'idée de décroissance. Cela passe d'abord et avant tout par un changement de paradigme, de la population et des pays (A) et par une réforme de l'état - providence (B).

Comme d'affirmait Kenneth BOULDING, « celui qui croit que la croissance peut être infinie dans un monde fini et sûr un économiste soit un fou ». L'heure semble désormais appelée à un changement de paradigme qui ne serait plus celui d'une croissance à tout prix. Avant d'envisager la décroissance, il est d'abord essentiel pour les populations de prendre conscience des dangers d'une non-préservation de l'écologie. Les théoriciens de la soutenabilité forte considèrent que le capital naturel ne peut être remplaçable et que sa détérioration sera ainsi mortel. C'est pourquoi ils appellent à « consommer mieux » et acheter moins. De plus, la nécessité de repenser nos objectifs s'inscrit aussi dans un changement des indicateurs de richesse. L'empreinte écologique proposée par W. REES dans le Global Network footprint permet de mesurer autrement la croissance, par la surface de

terre biogiquement nécessaire à la vie d'un homme sur terre. Alors qu'un français a besoin de 2,5 hectares, la planète ne peut elle qu'en proposer 1,7. Cet indicateur participe à la sensibilisation et peut aider à montrer la nécessité d'un changement de paradigme.

Par ailleurs, s'il ne peut aujourd'hui résoudre le problème écologique, l'état-providence demeure aussi le seul modèle social préconisé par les PDEI. Il s'agit alors de le repenser en augmentant les dépenses dans l'éducation et l'innovation par proposer de nouvelles solutions (le pouvoir de la destruction créatrice, P. AGHION) et en même temps revoir ces dépenses. Débuté en 1980, le « New public management » permet à l'état français de repenser ces dépenses non plus par ministères mais par objectifs. Les résultats certes mitigés quant à l'efficacité sociale témoignent tout de même d'une baisse des dépenses. Un tel système doit donc continuer mais aussi s'accompagner d'autres politiques outre la politique sociale. En termes de politiques conjoncturelles, Tézabel COUPPEY-SOUDERAN rappelle le rôle de la banque centrale dans le redressement de l'économie avec la possibilité de mettre en place des actions « vertes claires » tel que le rachat d'obligations vertes. De telles mesures n'amèneront certes pas à une décroissance mais peuvent débiter son processus et améliorer la prise de conscience collective.

\* \* \*

Ainsi, décroissance et état-providence sont bien compatibles dans un objectif de bien-être de la population et de lutte contre le réchauffement climatique. Toutefois, un tel système semble

02/25



# Copie anonyme - n°anonymat : 439549

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 09

Session : 2023

Emplacement  
QR Code

Épreuve de : Dissertation ESH

## Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

difficilement envisageable aujourd'hui compte tenu des limites de l'état-providence actuel et de la difficulté d'imposer une décroissance à l'hème de la course à la croissance entre pays. L'état-providence devra d'abord se réinventer et la population changer pour en arriver à une décroissance, qui serait pourtant efficace pour limiter les dégâts environnementaux. Cependant, la récente volonté des POEN de raccourcir leurs chaînes de valeur et d'enter les spécialisations nationales témoignent d'une certaine remise en cause de la mondialisation. Avant le phénomène de décroissance, c'est la démondialisation qui sera présente comme le prédit Jacques SAPIR.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE



